

## DELEGATION DE SIGNATURE PRES-FSD-1

## LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE JEAN JAURES

- VU Le code de l'éducation, et notamment ses articles L 712-1 et L 712-2;
- VU Les statuts de l'université;
- VU La délibération du Conseil d'administration de l'Université Toulouse Jean Jaurès en date du 30 novembre 2018 portant élection d'Emmanuelle GARNIER, Présidente de l'Université Toulouse Jean Jaurès ;
- VU La décision n°2019-1926/HFDS portant désignation en qualité de fonctionnaire de sécurité de défense, Monsieur Pierre-Yves BOISSAU.

## ARRETE

- Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Yves BOISSAU, Fonctionnaire de sécurité de défense (FSD), à effet de signer les avis relatifs aux déplacements des étudiants et des personnels :
  - à l'étranger, hors Union européenne, en prenant appui sur les recommandations du Ministère des Affaires Etrangères ;
  - au sein de l'Union européenne, uniquement en cas de situation de crise menaçant la santé et la sécurité des personnes et faisant l'objet d'une règlementation spécifique sur le territoire national.
- Article 2 : Toute subdélégation de signature est prohibée.
- Article 3 : La présente décision prend effet à partir de sa publication.
- Article 4 : La présente décision prend fin au terme des fonctions du délégataire ou du délégant.
- **Article 5 :** La présente décision est soumise à publicité. Elle sera affichée sur le site Internet de l'Université.

Article 6 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 2 septembre 2021

Le délégataire

La Présidente

Monsieur Pierre-Yves BOISSAU

Notifiée le 10/08/2021. putéré le 15/10/2021. Madame Emmanuelle GARNIER

1